

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 mai 2024

D2024-38
Convention pour
l'installation des colonnes
PAV sur le parc sportif route
de dracé

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	20	21

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation

21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Présents:

Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Cyrille BOUCHY, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Claire DE CROMBRUGGHE, Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents:

Françoise CURAILLAT a donné pouvoir à Annick GUYON
Coralie SANGOY-LUTAUD
Federico BIANCHINO

Monsieur le Maire rappelle qu'en lien avec la Communauté Mâconnais Beaujolais Agglomération 8 colonnes semi-enterrées de collecte sélective vont être mises en place pour augmenter la capacité des points d'apports volontaires route de Dracé.

Pour cette opération MBA finance les coûts de transport, de livraison, de pose en fonds de forme, le montage et le réglage des colonnes pour un montant de 51 939,72 TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec MBA qui permet de définir les conditions techniques et financières de l'implantation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer avec MBA la convention relative aux conditions techniques et financières d'implantation des colonnes PAV ainsi que toutes pièces complémentaires.

Le secrétaire de séance
Céline CARREIRO



Le Maire
Michel BERTHET



Envoyé en préfecture le 31/05/2024
Reçu en préfecture le 31/05/2024
Publié le
ID : 071-217101500-20240527-202438-DE

Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ... 31 mai 2024

Acte contresigné le 31 mai 2024
Le Maire,

